

JCR
↳ Rite ? 18/5/09

14 MAI 2009

Date :

N° 22 /09

Madame, Monsieur,

La Caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés (CNAMTS) lance un appel à candidatures pour l'attribution d'allocations de recherche "Master 2", dans le but d'encourager la recherche sur les systèmes de santé, notamment les soins de première ligne.

Cet appel à candidatures s'adresse aux étudiants en médecine, en particulier en médecine générale et en santé publique, en cours de 3^{ème} cycle dans les Facultés de médecine ainsi qu'aux médecins généralistes installés depuis moins de cinq ans, qui souhaitent entreprendre un Master 2 d'épidémiologie, de sociologie, d'économie de la santé ou, d'une manière générale, en sciences humaines et sociales.

La recherche proposée doit s'inscrire dans l'un des quatre thèmes suivants :

- *Analyse des programmes de dépistage ou de prévention.*
- *Analyse des trajectoires ou filières de soins associant le médecin traitant, la médecine ambulatoire spécialisée, les services sociaux et/ou l'hôpital.*
- *Analyse de la prise en charge des maladies chroniques.*
- *Analyse de la prescription en médecine ambulatoire.*

Les conditions d'attribution de cette allocation de recherche, ainsi que les modalités pratiques et la date limite de dépôt des candidatures, sont mentionnées dans l'affichette jointe, dont nous vous remercions de bien vouloir assurer, le plus rapidement possible, la diffusion que vous jugerez la mieux adaptée. Ces informations, ainsi qu'un modèle de dossier de candidature, sont consultables et téléchargeables sur le site Internet de la CNAMTS (www.ameli.fr) à la rubrique "Connaître l'assurance maladie".

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de notre considération distinguée.

Le Directeur général

Le Médecin conseil national

Le Président du Conseil scientifique



Frédéric van ROEKEGHEM



Hubert ALLEMAND



Marc BRODIN

Caisse Nationale

Pour encourager la formation de chercheurs sur le fonctionnement du système de santé, notamment les soins de première ligne, l'assurance maladie offre plusieurs allocations de recherche "Master 2". Cet appel à candidatures s'adresse aux étudiants en médecine, en particulier en médecine générale et en santé publique, en cours de 3^{ème} cycle dans les Facultés de médecine, ainsi qu'aux médecins généralistes installés depuis moins de cinq ans, qui souhaitent entreprendre un Master 2 d'épidémiologie, de sociologie, d'économie de la santé ou, d'une manière générale, en sciences humaines et sociales.

La recherche proposée devra concerner l'un des quatre thèmes suivants :

- ✓ *Analyse des programmes de dépistage ou de prévention*
- ✓ *Analyse des trajectoires ou filières de soins associant médecin traitant, médecine ambulatoire spécialisée, services sociaux et/ou hôpital*
- ✓ *Analyse de la prise en charge des maladies chroniques*
- ✓ *Analyse de la prescription en médecine ambulatoire*

Cet appel à candidatures offre aux candidats la possibilité d'obtenir un soutien financier pour cette année de Master 2. Le laboratoire d'accueil (ou l'organisme habilité) recevra une somme forfaitaire de 32 500 euros. En contrepartie, il acceptera de faire bénéficier le candidat sélectionné d'un contrat à durée déterminée et de la couverture sociale correspondante.

Chaque candidat devra faire parvenir à l'adresse ci-dessous un dossier comprenant :

- un curriculum vitae ;
- une lettre du directeur de l'équipe qui les accueillera pour le déroulement de leur stage de M2 ;
- une présentation résumée des travaux scientifiques du laboratoire d'accueil, incluant les publications des trois dernières années en rapport avec le thème du projet de recherche ;
- le projet de recherche en quatre pages au maximum, retraçant notamment : l'argumentaire et les hypothèses de recherche, l'objectif du travail, la méthode envisagée et les références bibliographiques les plus pertinentes. Un modèle est téléchargeable sur le site www.ameli.fr ("Connaitre l'assurance maladie") ;
- l'accord préalable de la structure d'accueil (ou de l'organisme habilité) sur les modalités précitées de gestion de l'allocation de recherche.

*Les candidatures doivent parvenir à la CNAMTS, en version papier (5 exemplaires) et en version électronique, au plus tard le **vendredi 5 juin 2009**, date de rigueur.*

CNAMTS
Secrétariat du Conseil scientifique
50, avenue du Professeur André Lemerle
75986 PARIS Cedex 20
Contact : sylvette.campergue@cnamts.fr

La sélection des candidatures est assurée par le Conseil Scientifique. Les résultats seront annoncés avant la rentrée universitaire 2009-2010.
L'allocation de recherche sera effective dès lors que le candidat sélectionné aura fait état de son inscription en M2 et envoyé une lettre de confirmation du directeur de l'équipe.